

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 11 mai 2023, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Christian Tharin, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Christian Tharin, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième séance de l'année du Conseil de ville 2023."

M. Christian Tharin, président : "Concernant l'ordre du jour, j'ai une légère modification à apporter au point 6. Au lieu de : Crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de la Rue de Champ-Meusel – Décider du mode de financement : décision. Je vous propose de remplacer la virgule se trouvant après le mot "potable" par le mot "et" puis de supprimer le mot "et" après le mot "assainissement". Du coup, l'intitulé serait modifié comme suit :

Crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel – Décider du mode de financement : décision

Cette petite erreur de syntaxe est malheureusement passée inaperçue au moment de la validation de l'ordre du jour de ce soir et je vous prie de bien vouloir excuser le Bureau du Conseil de ville. De ce fait, je prie les conseillères et les conseiller de ville qui accepte la modification du point 6 comme proposé de se manifester par un lever de main."

Au vote, la modification de l'énoncé est acceptée à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il d'autres modifications ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous proposons de supprimer le point 9 de l'ordre du jour. Nous retirons notre postulat. Ce postulat portait sur deux points : 1. la présentation des Comptes communaux, 2. la décharge au Conseil municipal. Sondage fait auprès de cette noble assemblée, la présentation des Comptes communaux ne présenterait aucun problème. La deuxième partie est quant à elle soumise à un avis de droit. Après discussion avec notre président M. Christian Tharin, l'OACOT nous dit que ce n'est pas possible de splitter un postulat. On ne peut pas accepter une partie, retirer une autre, etc. . Par conséquent, on propose de retirer notre postulat dans sa version actuelle, pour revenir prochainement avec un texte différent."

Au vote, la proposition de suppression du point 9 de l'ordre du jour : Traitement du postulat "Présentation des décomptes finaux des chantiers communaux" du 23.03.2023 (PS) : décision, est acceptée à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre demande de modification de l'ordre du jour, nous pouvons passer à l'appel."

...L'ordre du jour est réadapté suite aux modifications acceptées...

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Crédit d'engagement de CHF 150'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition d'une nouvelle brosseuse de route en remplacement de l'actuelle Hako – Décider du mode de financement : décision
5. Service de l'équipement : réaménagement du plan financier 2023-2024 suite au report d'une année (de 2023 en 2024) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze : décision
6. Crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel – Décider du mode de financement : décision
7. Rapport intermédiaire de la commission temporaire pour un développement durable
8. Suite à donner aux interventions en suspens au niveau du Conseil de ville et mise à jour de la liste : décision
9. Motions, postulats et interpellations
  - 9.a Motions
  - 9.b Postulats
  - 9.c Interpellations
10. Divers et imprévu

#### 1. Appel

M. Christian Tharin, président : "Mme Annick Chatelain, nouvelle chancelière municipale est excusée. Elle est en effet retenue ce soir en raison de vacances programmées, néanmoins elle se réjouit déjà de venir assister à nos séances dès le mois prochain. En revanche, Mme Adine Kimani, apprentie de deuxième année, actuellement en poste à la Chancellerie municipale, participe à notre séance dans le cadre de son apprentissage. Je lui souhaite la bienvenue ce soir."

Mme Adine Kimani, apprentie de deuxième année (actuellement en poste à la Chancellerie municipale) : "Merci."

M. Christian Tharin, président : "Je passe la parole à M. David Sartore, PLR, secrétaire, pour l'appel."

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. David Sartore (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Quentin Colombo (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M. Théo Brand (PS)

Sont excusés : M. Anthony Vale (PLR), Mme Paula Tanner (ARC) et M. Laurent Egloff (ARC)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M. Olivier Zimmermann, Mme Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusée : Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Natacha Mengoli (RJB) et M. Dan Steiner (Journal du Jura)

Public : Une personne est présente dans la salle.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Christian Tharin, président : "Comme vous l'avez remarqué, nous avons apporté quelques modifications dans l'aménagement de la salle pour ce soir. Après le dernier Conseil de ville, il a été remarqué que nous avons toujours la disposition "COVID". Juste après notre dernière séance, des discussions informelles ont eu lieu ayant débouché sur une réévaluation de la disposition de la salle. Avec M. le vice-chancelier, nous avons procédé à ce réaménagement et ce dernier a fait mettre en place la version de ce soir. Je me permets ici de le remercier pour son travail. Nous sommes bien conscients que des améliorations sont encore possibles et nous avons décidé de tester le fruit de notre réflexion ce soir.

A fin mars dernier, le Bureau du Conseil de ville a décidé de marquer sa sympathie à Mme Elisabeth Beck, PS, suite au décès survenu dans sa famille le 23 mars 2023. Au nom du Conseil de ville je lui réitère toutes nos condoléances et lui adresse à nouveau toute notre sympathie dans ces moments difficiles."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

M. Christian Tharin, président : "Au niveau des représentations, je me suis rendu le 4 avril dernier à l'Assemblée générale de la société Mus'En'Si. Je me permets de relever le dynamisme souhaité par cette société afin de sensibiliser les enfants à faire de la musique. Quelques projets ont été évoqués et cela fait plaisir de constater qu'un ensemble musical de jeunes est prêt à faire connaître Saint-Imier au-delà de notre Vallon.

Suite à ma communication du 23 mars dernier, j'ai le plaisir de vous faire part que j'ai rencontré la présidente du Parlement des jeunes, Mme Léa Tanner la semaine dernière. Nous avons échangé sur l'organisation d'une rencontre entre les deux cénacles et cette rencontre se déroulera le 7 septembre prochain avant les séances respectives de nos deux instances. Je peux toutefois vous communiquer qu'autant bien le Parlement des jeunes que notre Conseil siégeront le 22 juin et le 7 septembre prochain dans le bâtiment de la Salle de spectacles, le Parlement des jeunes dans notre ancienne salle et nous ici en haut dans la Grande salle. Je vous apporterai à nouveau plus de détails dès que possible.

Etant donné que nous siégerons le 22 juin prochain avec le Parlement des jeunes dans ces murs, je vous prie de ne pas faire beaucoup de bruit lors de votre arrivée ceci en raison du fait que nous commençons notre séance à 19 h 30 et les jeunes à 19 h 00. Il serait en effet souhaitable d'éviter de trop les déranger. Ils en feront de même au moment où ils prendront une petite agape à la salle du Patchwork à la fin de leur séance.

L'organisation concernant le Cortège de l'Imériale par nos autorités est en train d'être traitée par le Bureau du Conseil de ville. A cet effet je peux déjà vous communiquer que nous ne

distribuerons pas le traditionnel verre de l'amitié mais une autre petite attention au public présent.

Dans le courant du premier trimestre, je me suis permis de créer un logo aux couleurs de notre Conseil afin de pouvoir faire produire un pin's personnalisé. Le but étant que les membres du Bureau du Conseil de ville puissent porter fièrement les couleurs de Saint-Imier lors des diverses représentations que nous avons à mener. Une série de 50 pièces a été fabriquée pour un montant de CHF 263.85 par une entreprise de la région lausannoise. Les exemplaires non utilisés ont été déposés auprès de la Chancellerie municipale et cette dernière s'occupera de les remettre aux membres des futurs Bureaux du Conseil de ville.

Enfin pour ma dernière communication, je fais part que nous prenons congé ce soir de M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal. M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal est entré en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2016 au sein de l'administration communale et la quittera le 31 juillet prochain afin de profiter de son droit à la retraite. Certes, notre prochaine séance est agendée avant le départ de M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal, mais ce dernier sera en effet absent lors de celle-ci car il profitera encore de ses quelques derniers jours de vacances "officielles". Je remercie M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal, pour le travail effectué lors des 6 années et demie passées. M. le chancelier, Cher Beat, je te souhaite tout de bon pour ce nouveau chapitre de vie qui s'ouvre à toi et je te souhaite de profiter pleinement du temps supplémentaire que tu auras à ta disposition."

M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal : "Merci."

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai plus de communication à faire, je passe la parole au Conseil municipal."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Cher membre du public, Chers représentants de la presse, merci pour votre présence.

Je profite également de saluer ce soir notre apprentie de deuxième année, actuellement à la Chancellerie municipale, Mme Adine Kimani, qui nous fait l'honneur de sa présence afin de participer à nos débats.

J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil municipal :

L'Association bernoise sportive de tir a tenu son Assemblée générale annuelle le 25 mars 2023, dans une Salle de spectacles comble.

L'Assemblée générale de Pro Saint-Imier s'est déroulée le 5 avril 2023, j'étais notamment accompagné des conseillers municipaux : Mme Gisèle Tharin et MM. Olivier Zimmermann et Hugo Figueiredo. Cette assemblée a été l'occasion de remercier les bénévoles toujours plus nombreux de cette association qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de nos sentiers et places de pique-nique.

Le 6 avril 2023, la journée a été consacrée à une formation sur le thème du développement durable, en compagnie du Conseil municipal in corpore et des chefs de services. Cette journée a été mise sur pied en collaboration avec la commission temporaire développement durable. Le soir, je me suis rendu en compagnie du conseiller municipal M. Samuel da Silva à l'Assemblée générale de Centre Jura, où j'ai eu le privilège d'être élu au comité.

Le 29 avril 2023 a été l'occasion d'accueillir les Archives de la RTS dans cette salle pour une présentation de morceaux de notre passé. Près de 350 personnes étaient présentes et les

reportages sont disponibles sur le site internet des Archives de la RTS. Je ne peux que vous inviter à aller visionner ces témoignages remarquables de notre histoire.

Le 30 avril 2023, le Conseil municipal au grand complet était présent à la Patinoire pour assister à la Fête de lutte du Jura bernois.

Le 2 mai dernier, notre Exécutif a répondu présent à l'invitation du Conseil municipal de Tramelan pour la traditionnelle rencontre annuelle de nos autorités. Il s'agit d'un cadre d'échanges privilégié et convivial qui permet de faire avancer les dossiers communs à nos deux communes.

Finalement, le 4 mai dernier, le Conseil municipal a convoqué la presse pour présenter les comptes 2022. Ces comptes vous seront soumis en juin prochain et bouclent sur un résultat que l'on peut qualifier de catastrophique. Sans les prélèvements qui vous sont proposés, le déficit est de près de CHF 5'400'000.-. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la prochaine séance du législatif.

Cette réalité ne doit pas nous faire oublier qu'une nouvelle législature commence et c'est dans cet esprit que le Conseil municipal, conscient des défis et de la réalité économique, a entamé la réflexion et la rédaction du Programme de législature en incluant les chefs de service pour la première fois de façon plus significative.

Avant de conclure, j'aimerais m'associer aux mots du président et prendre congé officiellement devant le Conseil de ville de notre chancelier municipal M. Beat Grossenbacher. Je tiens à le remercier pour son engagement au service de la Municipalité et lui souhaite une retraite active. Qui sait, peut-être fera-t-il un retour, ici, en tant que conseiller de ville.

J'en ai terminé avec mes communications, je vous remercie pour votre attention."

M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal : "Merci."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Au nom du Conseil municipal, je vous communiquais il y a 1 mois et demi que notre commune allait participer au Duel intercommunal dans le cadre de la "suisse.bouge". Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, la population a été invitée à s'initier au tennis, aux agrès, en faisant du renforcement musculaire, à l'athlétisme, au rugby, à l'aïkido, ou encore à suivre l'un ou l'autre cours dans notre Fitness local. Le programme 2023 prendra fin ce samedi avec une matinée sportive, dans cette salle, agrémentée d'un échauffement collectif, d'un cours de Zumba, et de Balance. Puis l'après-midi, un parcours chronométré organisé par l'Espace Jeunesse d'Erguël se déroulera sur l'Esplanade des collèges en cas de beau temps ou aux Halles de gymnastique en cas de mauvais temps. A noter également que vous pourrez encore découvrir l'aïkido aux Halles de gymnastique. Aussi, je vous rappelle que toutes et tous peuvent cumuler des minutes de mouvement sans forcément participer à une des activités proposées, et ce, au travers de l'application officielle jusqu'au 31 mai 2023, donc n'hésitez pas à bouger ! D'ailleurs, à l'heure où je vous parle, notre commune affiche 78'309 minutes au compteur. Alors réussissons-nous à dépasser les 100'000 minutes ? Pour ce faire, je vous réitère mon appel à venir bouger ce samedi 13 mai 2023 et jusqu'à la fin du mois ! Une dernière chose, puisqu'il s'agit de la "suisse.bouge", le code vestimentaire pour samedi est le rouge et le blanc ! Merci pour votre attention."

4. Crédit d'engagement de CHF 150'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition d'une nouvelle brosseuse de route en remplacement de l'actuelle Hako – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

La brosseuse Hako Citymaster 2000 actuellement utilisée par les Travaux publics a été mise en circulation pour la première fois en août 2011. Ces dernières années, les frais engagés pour des réparations ont été conséquents. Ils se montent ainsi à CHF 45'000.00 pour la période s'étendant de 2019 à 2023.

Trois offres ont été requises auprès de fournisseurs spécialisés pour des véhicules de gamme et d'équipements comparables. Deux offres concernent un véhicule thermique, alors que la troisième offre concerne un véhicule électrique. Le choix du Service urbanisme et mobilité s'est porté sur le modèle de brosseuse Kärcher MC 250 en raison de ses qualités intrinsèques, de son prix et de sa prise en main. Il est à relever que le remplacement de la brosseuse figure dans le plan de remplacement des véhicules des Travaux publics et que le montant nécessaire à cette acquisition figure au plan financier.

### **Préavis**

La Commission urbanisme et mobilité a préavisé positivement l'acquisition de la brosseuse Kärcher MC 250. La Commission des finances a préavisé unanimement la demande de crédit et propose de réaliser l'investissement par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le crédit d'engagement de CHF 150'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition d'une nouvelle brosseuse de route en remplacement de l'actuelle Hako et de réaliser l'investissement par autofinancement.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, j'ouvrirai tout d'abord la discussion avant de procéder à l'acceptation finale du crédit d'engagement. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

M. Christian Tharin, président : "Bien, s'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire, je passe la parole au Conseil municipal s'il souhaite apporter un complément."

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre la discussion."

M. Vital Carnal, PS : "Nous devons valider un crédit d'engagement de CHF 150'000.- prévu au plan financier, pour le remplacement de notre brosseuse. Après 12 ans de loyaux services et des frais d'entretiens conséquents ces dernières années, son remplacement est logique. Ceci malgré les difficultés financières de la Municipalité. Pour la propreté de notre Cité nous ne pourrions nous passer d'un tel véhicule. C'est pour cette raison que la fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de Fr 150'000.- ceci par autofinancement."

M. Claude Voisin, ARC : "Nous avons pris connaissance du dossier de présentation de l'achat de la nouvelle brosseuse. C'est un outil de travail indispensable au personnel de la voirie pour l'entretien et le nettoyage de nos rues. Nous acceptons donc, évidemment, le crédit d'engagement de CHF 150'000.- prévu au plan financier pour cette acquisition. Nous profitons également de ce point pour remercier le travail effectué par les collaborateurs des travaux publics tout au long de l'année."

M. James Souchon, PLR : "Après 11 ans, plus de 9'000 heures de travail, la brosseuse actuelle de la commune de Saint-Imier a largement effectué son devoir. Avec un budget d'entretien annuel grandissant d'année en année, le PLR Saint-Imier accepte le crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour le changement de ce véhicule qui a rendu de loyaux services à la commune, ses employés ainsi que ses citoyens. Cependant, nous tenons à mettre en avant que les options choisies sur cet achat sont conséquentes. Nous demandons à ce que le

responsable du dicastère et le chef de Service concerné reprennent en détail ce point ensemble et puissent établir la nécessité des options en fonction de la situation financière actuelle. Au vote, le crédit d'engagement de CHF 150'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition d'une nouvelle brosseuse de route en remplacement de l'actuelle Hako, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 150'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition d'une nouvelle brosseuse de route en remplacement de l'actuelle Hako, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

5. Service de l'équipement : réaménagement du plan financier 2023-2024 suite au report d'une année (de 2023 en 2024) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Comme cela s'est déjà produit l'année passée lors du Conseil de ville du 10 mars 2022, le Service de l'équipement sollicite un réaménagement du plan financier 2023-2024. Il propose en effet de reporter d'une année les investissements prévus sur la route cantonale dans le secteur Rue de la Gare – Rue de la Suze. Cette proposition fait suite au report par le canton du projet de rénovation de ce secteur.

A la place, il est prévu d'effectuer des travaux complémentaires dans la partie aval de la Rue de Champ-Meusel (eaux usées, eau potable, route), de préparer la liaison entre les rives nord et sud de la Suze par forages dirigés dans le quartier du Pont et de réaliser des projets moyenne tension pour permettre le renforcement de l'alimentation en électricité de la zone industrielle de la Clef ainsi que des travaux sur le réseau d'assainissement.

Avec le plan financier modifié, les montants d'investissements annuels et par tâche respectent les directives financières.

**Préavis**

Les commissions de l'équipement et des finances à l'unanimité ont préavisé positivement le réaménagement du plan financier.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le réaménagement du plan financier 2023-2024 suite au report d'une année (de 2023 en 2024) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze.

*Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Bien, est-ce que le Conseil municipal souhaite apporter un complément ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre la discussion."

Mme Morgane Bussian, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt de la proposition de réaménagement du plan financier 2023-2024 soumise ce soir. Le projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze a été reporté d'une année par le canton. Afin de s'aligner avec ce dernier, et pour que les travaux se déroulent en même temps, les Services techniques ont repensé le plan financier et ses investissements annuels. Ils ont su, encore une fois, parfaitement équilibrer les comptes

et nous ne pouvons que les en remercier. Suite aux recommandations des commissions de l'équipement et des finances, ainsi que celle du Conseil Municipal, ARC approuve le réaménagement du plan financier 2023-2024."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous devons nous prononcer ce soir sur le réaménagement du plan financier 2023-2024 suite au report d'une année par le canton pour le projet de rénovation de la route cantonale. Comme il s'agit d'un projet en partenariat avec le canton, et comme nous ne pourrions l'assumer tout seul, nous acceptons ce report d'une année. L'objet n'est pas d'une urgence extrême et d'autre part nous aurions reçu l'assurance qu'il n'y aurait pas de coût supplémentaire. En conclusion, la fraction socialiste accepte ce report et le réaménagement du plan financier."

M. Sébastien Ehl, PLR : "La fraction PLR accepte, suite au report du projet de la route cantonale Gare-Suze, l'adaptation du plan financier. Néanmoins, nous constatons une différence entre le budget validé par le Conseil de ville 2022 et l'état proposé dans l'annexe. Avez-vous des précisions sur ces différences de montant ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Vous pourriez juste me préciser les chiffres ?"

M. Sébastien Ehl, PLR : "Il y a 75'000.- de différence pour 2023. Et pour 2024 on passe de 1'700'000.-, à 1'800'000.-. Je vois ceci dans les tableaux annexés."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Il ne s'agit que du réaménagement du plan financier, sachant que j'ai droit à un budget de 1'800'000.-, je suis en dessous du budget octroyé, donc tout est respecté."

M. Christian Tharin, président : "Bien, est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote."

Au vote, le point : Service de l'équipement : réaménagement du plan financier 2023-2024 suite au report d'une année (de 2023 en 2024) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel – Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Pour autant que le réaménagement du plan financier ait été accepté au point 5, il est demandé au Conseil de ville de libérer un crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de la Rue de Champ-Meusel.

Etant donné le report du projet de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze, le Service de l'équipement propose d'effectuer des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de la Rue de Champ-Meusel. Ces travaux complètent le chantier actuel mené entre les stations Champ-Meusel et Tivoli afin de renforcer la ligne moyenne tension sud.

Il est prévu la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable en fonte d'un diamètre de 125 mm dans un secteur qui a déjà connu plusieurs fuites. Il est en outre prévu le remplacement du collecteur d'eaux usées. En effet, un contrôle récent a révélé plusieurs fissures et un assainissement s'avère dès lors nécessaire. Finalement, le revêtement de la route sera remis à neuf.

### **Préavis**

Les commissions de l'équipement et des finances à l'unanimité ont préavisé positivement le crédit d'engagement. La seconde propose de recourir à l'emprunt, si nécessaire, pour réaliser l'investissement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de la Rue de Champ-Meusel, en recourant si nécessaire à l'emprunt pour réaliser cet investissement.

### *Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Avant de traiter ce point, je me permets de vous faire part d'une clarification concernant le mode de financement. Selon l'article 44 alinéa g du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le Conseil de ville a la compétence exclusive quant à la conclusion d'emprunt. Autrement dit, seul notre Conseil à la possibilité de décider d'effectuer un emprunt et cela sans que cette décision soit combattue par un référendum. En acceptant le préavis donné par le Conseil municipal, soit recourir à un emprunt si nécessaire, nous acceptons qu'une partie voire la totalité du crédit d'engagement soit empruntée selon les liquidités disponibles au moment de payer les diverses factures concernant ce point. Naturellement, si une majorité de notre Conseil souhaitait financer cette dépense seulement à l'aide d'un autofinancement ou d'un emprunt, nous devrions voter sur cette proposition. Dans le cas d'une décision pour un financement par autofinancement, cela reviendrait à dire que le dossier devrait revenir sur notre table de travail s'il était absolument nécessaire d'emprunter afin de donner les autorisations nécessaires. Afin de faciliter le travail du Service des finances, il nous est en effet proposé d'accepter un éventuel emprunt si cela était nécessaire sans devoir bloquer les travaux en attente de notre décision. Voilà, il me semblait important de porter ces éléments à votre connaissance. Pour le traitement de ce point, j'ouvrirai tout d'abord la discussion avant de procéder au vote sur l'acceptation finale du crédit d'engagement. Naturellement toutes les propositions seront également traitées dès que celles-ci auront été déposées. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Morgane Bussian, ARC : "Tout d'abord, je tiens à préciser que le texte qui va suivre a été écrit par ma collègue Mme Paula Tanner, ARC, qui est absente suite à un imprévu de dernière minute. La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport des Services techniques concernant le chantier de la Rue de Champ-Meusel. Comme expliqué dans ce même rapport, le report du chantier de rénovation de la route cantonale Rue de la Gare – Rue de la Suze donne l'opportunité de procéder à la rénovation des conduites d'eau potable et d'eau usées dans la partie aval de la Rue Champ-Meusel entre les carrefours des rues Champs de la Pelle et Tivoli et de compléter la rénovation de la route et des trottoirs. Nous avons constaté que la Commission de l'équipement, ainsi que celle des finances ont préavisé positivement cette demande et que notre Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel, en recourant si nécessaire à l'emprunt pour réaliser cet investissement. Ainsi, la fraction ARC suit la recommandation du Conseil municipal et accepte le crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable et

d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel, en recourant si nécessaire à l'emprunt pour réaliser cet investissement."

M. Mathias Nikles, PLR : "Le parti libéral-radical accepte le crédit d'engagement de CHF 600'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel, par autofinancement, ou par un prêt. La fraction PLR demande par la même occasion de faire preuve de pragmatisme et une bonne cohésion entre les différents services pour la réalisation de ces travaux."

M. Quentin Colombo, PS : "La fraction socialiste a pris avec intérêt la demande d'un crédit d'engagement de CHF 600'000.- pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel. Les installations et des matériaux étant vieillissants et leur mauvais état, il est nécessaire de les rénover. La fraction socialiste est donc d'accord avec ce crédit d'engagement de CHF 600'000.- prévu au plan financier ou en recourant à un crédit si besoin."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie les fractions pour leurs prises de parole. Nous pouvons donc procéder au vote et je prie les Conseillères et les Conseillers de ville qui accepte le crédit d'engagement de CHF 600'000.00, prévu au plan financier réaménagé, pour la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Rue de Champ-Meusel, en recourant si nécessaire à l'emprunt pour réaliser cet investissement, de se manifester par un lever de main."

M. Christian Tharin, président : "Bien, ce crédit est accepté à l'unanimité. Nous pouvons passer au point suivant."

## 7. Rapport intermédiaire de la commission temporaire pour un développement durable

M. Christian Tharin, président : "Je vous précise qu'il s'agit d'un point d'information, il n'y aura par conséquent pas de vote."

M. Yves Rochat, PLR : "Le PLR Saint-Imier a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport intermédiaire de la commission pour un développement durable. Nous remercions ces membres pour le travail effectué et nous nous réjouissons de prendre connaissance du Rapport final et surtout du Programme de législature qui arrive. Les enjeux transversaux de la durabilité sont à nos yeux des questions majeures. Les progrès déjà accomplis à Saint-Imier et par Saint-Imier, sont réjouissants aussi bien pour les habitants, notre vivre ensemble, et notre terre."

M. Hervé Shimuna, ARC : "En l'absence de M. Laurent Egloff, ARC, je vais vous faire lecture de son texte : C'est avec un grand intérêt que la fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du Rapport intermédiaire de la commission temporaire pour un développement durable. Comme vous le savez, ce thème est cher à notre cœur, nous n'allons pas commenter aujourd'hui le Rapport intermédiaire mais attendons avec impatience le Rapport final. Toutefois, une question au Conseil municipal nous est venue à la lecture du rapport intermédiaire :

Il est mentionné dans ledit Rapport que l'extinction nocturne de l'éclairage public est un bienfait écologique et économique, or nous avons constaté, il y a de cela quelques jours, que la lumière est restée allumée plusieurs nuits de suite. Est-ce une remise en question de l'extinction nocturne ? Le développement durable est-il remis en cause ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "L'éclairage public est resté allumé le week-end de la Fête de lutte. Il s'agissait d'une demande du Comité d'organisation. Afin d'éviter tout accident,

puisque'on parle ici de trois nuits qui "entre guillemets" étaient libres, il a été décidé de laisser allumer l'éclairage public. Cela a représenté quelque 15 heures d'éclairage. Ceci nous a également fait prendre conscience que le Conseil municipal doit traiter cette question, car lors de grands événements, comme l'Imériale par exemple, nous devons avoir une ligne directrice."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance du Rapport intermédiaire de la commission temporaire pour un développement durable et la remercie pour le travail effectué. Le mandat du prestataire biennois est-il terminé ou faut-il s'attendre à des frais supplémentaires ? Nous attendons à présent une feuille de route définissant les mesures concrètes à prendre en faveur de la durabilité dans notre commune, mesures dont les citoyennes et citoyens profiteront à court et moyen termes. Les générations futures nous remercieront."

M. Christian Tharin, président : "La parole n'étant plus demandée, et s'agissant d'un point d'information sans vote, nous allons pouvoir passer au point suivant."

8. Suite à donner aux interventions en suspens au niveau du Conseil de ville et mise à jour de la liste : décision

M. Christian Tharin, président : "Je ne reviendrai pas sur les raisons ayant mené le Bureau du Conseil de ville à vous soumettre ce document ce soir, cela étant expliqué au chapitre 1. Ce qu'il faut retenir de ce dossier c'est la volonté du Bureau du Conseil de ville de mettre à jour notre liste des interventions en suspens et faire avancer le traitement de ces dernières. Nous avons donc ce soir la possibilité de décider de la suite à donner voire même de transformer certaines d'entre elles afin de respecter le nouveau Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier en vigueur depuis septembre dernier. En ce qui concerne les délais proposés, le Bureau du Conseil de ville les a définis conformément au règlement en vigueur. Nous avons décidé de remettre les compteurs à zéro à partir d'aujourd'hui à l'exception des motions où le compteur a déjà "redémarré" en mars dernier. En ce qui concerne le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante :

- Tout d'abord nous passerons en revue la documentation remise par chapitre.

Naturellement si un préavis du Bureau du Conseil de ville ne convenait pas à l'un ou l'autre conseiller de ville, il est possible d'intervenir au moment où le chapitre est passé en revue et nous procéderions alors à un éventuel vote. A cet effet et par souci de compréhension, je vous prie le cas échéant de bien vouloir énoncer le numéro du sous-chapitre ainsi que la page du document principal lors de votre prise de parole.

- Une fois le document passé en revue, j'ouvrirai la discussion.
- Enfin, nous effectuerons le vote final des propositions émises par le Bureau du Conseil de ville selon le tableau que vous avez reçu avec la convocation, tableau naturellement mis à jour si une proposition de modification est acceptée lors du passage en revue.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Christian Tharin, président : "Bien, passons donc le document en revue."

...Arrivée de M. Ugo Boillat, ARC. Il est 20 h 05...

M. Théo Brand, PS : "Page 42, point 4.8. La fraction socialiste propose de modifier

l'interpellation : Pour une nouvelle patinoire "solaire", en postulat."

M. Christian Tharin, président : "Bien, alors nous allons mettre cette proposition au vote."

M. Christian Tharin, président : "Au vote, la proposition de modification de l'interpellation en postulat obtient : 6 voix pour. 1 voix contre. Il y a 21 abstentions. Non, pardon, 20 abstentions. la proposition est donc refusée."

M. Christian Tharin, président : "Je continue de passer en revue la table des matières."

M. Christian Tharin, président : "Nous sommes arrivés au bout, je vous donne la parole."

Mme Léa Gerber, PLR : "Lors de l'examen de la liste complète des interventions, le Bureau du Conseil de ville a constaté que de nombreuses interventions restaient sans réponse. Pour certaines cela fait depuis plus de dix ans. Plusieurs d'entre elles ont été délibérément cachées dans les documents remis aux conseillers. La séparation des pouvoirs laisse au Législatif le soin de décider de la suite à donner à toutes ces interventions en suspens. De ce fait, nous trouvons important de mettre à jour cette liste pour le bien de notre Cité. C'est pour cela que Le PLR Saint-Imier accepte cette mise à jour et remercie le Bureau du Conseil de ville pour tout le travail effectué."

M. Ugo Boillat, ARC : "En premier lieu, veuillez excuser mon retard à la séance de ce soir pour cause de rupture de correspondance CFF. La fraction ARC prend acte. La fraction remercie le Bureau du Conseil de ville pour le travail effectué et se rallie à sa proposition."

M. Théo Brand, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance de la liste des interventions en suspens. Nous tenons à remercier M. Christian Tharin pour le grand travail effectué. La fraction socialiste a lu avec attention les propositions finales du Bureau du Conseil de ville. Nous sommes d'accord avec toutes les conclusions. Nous pensions qu'il aurait été judicieux de modifier l'interpellation : Pour une nouvelle patinoire "solaire", en postulat, afin d'augmenter l'importance du thème, même si la patinoire est sous l'égide d'Erguël Sports SA."

M. Yves Rochat, PLR : "J'ai peut-être mal compris ce que vous avez dit M. le président. La proposition socialiste est refusée ? Mais elle a été acceptée, il me semble ?"

M. Christian Tharin, président : "La proposition socialiste était de modifier l'interpellation en postulat. La transformation est refusée, mais elle reste toujours comme interpellation."

M. Théo Brand, PS : "Mais pourquoi ? Il y a eu beaucoup d'abstentions, et quelques votes en faveur de cette proposition de changement, et, sauf erreur, zéro, ou une personne, contre."

M. Christian Tharin, président : "C'est juste. Excusez-moi. Je me suis embrouillé. Vous avez raison la proposition est acceptée. Désolé pour cette petite bourde."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

Au vote, les propositions du Bureau du Conseil de ville concernant les mises à jour du traitement des interventions, avec la modification du préavis du sous-chapitre n° 4.8, sont acceptées à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Je vous remercie et le Bureau du Conseil de ville se chargera de contrôler que les interventions soient traitées dans les délais décidés ce soir. Je remercie d'ores et déjà les conseillères et conseillers municipaux pour leur travail."

## 9. Motions, postulats et interpellations

### 9.a Motions

### 9.b Postulats

### 9.c Interpellations

#### 9.a Motions

M. Christian Tharin, président : "J'ai reçu ce soir une motion de la fraction socialiste, je donne la parole."

M. Théo Brand, PS : "Motion intitulée : Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers. Dans son communiqué de presse du 29 mars 2023 le Conseil municipal imérien nous faisait part d'une recrudescence d'incivilités concernant le dépôt sauvage d'ordures ménagères. Ce problème déjà constaté dans plusieurs communes du Vallon ne touche pas que notre Municipalité et nous désirerions contribuer à la résolution de ce fléau par cette motion. En effet nous désirerions que le Département, et la Commission urbanisme et mobilité, créent un système de conteneurs semi-enterrés pour notre localité. Nous désirerions ainsi remplacer les usuelles tournées de collecte de sacs poubelles par ce système innovant qui a prouvé de nombreux atouts tant pour les collectivités que pour les citoyens. A ce sujet nous avons contacté M. Colin Douady détenteur d'un master en géoscience de l'environnement et en science environnementale. M. Colin Douady est responsable de projet au sein du bureau CSC Déchets SA, qui est un bureau de spécialistes en déchets, écotecnologie urbaine et écologie industrielle. Ce bureau travaille notamment en collaboration avec Vadec et connaît parfaitement les défis de la gestion des déchets de notre commune et de sa région. Il nous a éclairés sur les avantages de ce système dont voici une liste non-exhaustive :

- Les conteneurs sont accessibles en tout temps pour les utilisateurs.
- Les sacs ne sont plus stockés dans des caves et garages.
- L'hygiène publique et l'image de la ville sont améliorées.
- Une diminution du trafic et des dangers liés aux manœuvres des camions poubelles est constatée.
- Les coûts de ramassage sont réduits et par conséquent nous pourrions diminuer la taxe au sac.
- Ce gain pouvant aller de -20 % à -40 % par rapport à la collecte en porte-à-porte.
- La collecte de déchets pourrait être gérée par Vadec qui engloberait Saint-Imier dans sa collecte de déchets de notre région (Montagnes NE, Franches-Montagnes et Vallon de Saint-Imier) et ceci aurait également une incidence significative sur l'optimisation des tournées et du coût de celles-ci.
- Le stockage des sacs s'effectuant sous terre, les températures plus fraîches réduisent les bactéries et les odeurs.
- Les conteneurs sont une solution durable et évolutive en fonction de nos besoins.
- Le système de stockage vertical permet également le compactage naturel des déchets sous l'effet de leur propre poids.
- Les déchets sont conservés à l'abri du vent, des animaux et des insectes.

- Le système est économiquement et écologiquement avantageux par rapport à la collecte de déchets classique.
- La pénibilité et la dangerosité du travail des voyers sont diminuées.

Au vu des principaux avantages des conteneurs semi-enterrés, nous sommes convaincus que ce système est la solution idéale aux problèmes rencontrés à Saint-Imier. M. Colin Douady nous a également informés qu'un avant-projet pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés dans notre commune avait déjà été financé et produit par Vadec à la fin de l'année 2012. Cet avant-projet datant de bientôt 11 ans, il doit nécessairement être réadapté à la situation actuelle. Cependant il constituerait une base de travail solide pour relancer le projet. Nous espérons que le Conseil municipal et le Conseil de ville sauront donner une suite favorable à cette motion et accepteront de relancer ce projet."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Bien. Merci à la fraction socialiste pour cette proposition. Une réponse vous sera donnée lors d'un prochain Conseil de ville."

M. James Souchon, PLR : "J'ai une question. M. Théo Brand, PS, avez-vous déjà une idée du coût ?"

M. Théo Brand, PS : "En 2021 Vadec avait déjà produit un devis pour l'installation des conteneurs. Maintenant, il s'agirait de réactualiser les données si l'on relance le projet."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le Département urbanisme et mobilité fera en sorte d'amener des propositions. Peut-être une alternative puisqu'au niveau des finances on doit être un peu modéré."

M. Christian Tharin, président : "Je me permets de recadrer les débats. Ici, nous avons une motion qui est déposée. Le Conseil municipal donnera son préavis sur l'entrée en matière ou non le 22 juin prochain. En cas d'entrée en matière, à ce moment-là, l'étude débutera."

M. Christian Tharin, président : "Je n'ai pas d'autre motion, nous allons pouvoir passer au point suivant."

### 9.b Postulats

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Postulat intitulé : Une Place du Marché vivante. Située en plein Centre, entourée de restaurants, de cafés et de commerces, notre Place du Marché a un charme fou. Son emplacement idéal donne envie d'en profiter et d'y donner vie. Surtout lorsque les beaux jours arrivent. On souhaite s'y amuser, manger, favoriser les rencontres et surtout, les provoquer. Vous nous direz que c'est déjà le cas deux fois par semaine lorsque les marchands s'y installent. Mais ne pourrait-on pas faire plus et mieux ? On ne parle pas ici de renoncer au stationnement. Pas du tout. Ce n'est pas le but. Il est essentiel à la vie du commerce local. L'idée serait plutôt d'y renoncer pendant une courte période de l'année ou à certains moments bien précis. Certaines heures, certains jours. Une étude sur le stationnement et la mobilité a été effectuée en 2021 et 2022. Elle a démontré que le stationnement était suffisant mais aussi que les espaces de rencontres manquaient et devaient être privilégiés (une séance d'information a eu lieu avec les conseillers de ville de l'époque, la commission d'urbanisme et celle de l'économie). Pourrions-nous imaginer que cette Place prenne vie durant une période définie de l'été ? On peut aisément imaginer l'organisation d'Afterworks, de petites

manifestations ou encore l'installation de mobilier sympa pour la population et les jeunes, de jeux pour les enfants, des terrasses élargies pour les restos du coin, etc., etc. Bref, les idées ne manquent pas et l'inspiration peut être trouvée dans les villes, ou petites villes, qui nous entourent. Je pense notamment à La Chaux-de-Fonds, Sion ou Bienne. Tous font des expériences positives. En plus, cela répondrait à la redynamisation de la commune et aux objectifs que s'était fixés le Social Lab de trouver des idées pour "mieux vivre ensemble". Le but n'est pas que la Municipalité organise des manifestations. Le but est qu'elle joue un rôle de facilitateur en rendant la place piétonne et simple d'utilisation. Dynamiser le centre et attirer le monde, c'est aussi promouvoir ! C'est un travail interdépartemental de promotion qui doit être effectué. En effet, le département économique noue des relations importantes avec le commerce local et celui de la culture avec les associations y relatives. Les autres départements pourraient aider à la mise en œuvre logistique. Nous demandons au Conseil municipal d'envisager cette proposition et de la promouvoir."

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Merci pour ce postulat qui nous réjouit et qui coïncide avec un projet qui figurera dans le Programme de législature 2023-2026, que vous pourrez découvrir prochainement. Conformément au règlement, le Conseil municipal proposera au Conseil de ville la suite qui sera donnée."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci."

M. Christian Tharin, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre postulat, nous passons au point suivant."

### 9.c Interpellations

M. Christian Tharin, président : "J'ai reçu 4 interpellations. Je donne la parole."

M. Christian Tharin, président : "Excusez-moi, en premier lieu je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Réponse à l'interpellation déposée par la fraction ARC, en date du 23 mars 2023, concernant l'Imériale. Le Conseil municipal est en contact régulier avec le Comité de l'Imériale afin que la fête se déroule sous les meilleurs auspices chaque année. Une séance de coordination a eu lieu le 25 avril 2023 en présence des services communaux concernés, du Comité de l'Imériale ainsi que de la Police cantonale. De nombreux dossiers sont en travaux actuellement : le Comité de l'Imériale a revu le règlement s'appliquant aux différents commerçants et autres sociétés locales. De même, de nouveaux tarifs attractifs ont été adoptés. Selon les informations en ma possession, les retours sur le terrain sont positifs et les inscriptions nombreuses. Dans la foulée de la séance de coordination et suite aux divers contacts entre le Comité et la Municipalité, la Commission économie et tourisme a traité de cette thématique importante pour la vie locale et festive. Un courrier a été adressé par le Conseil municipal au Comité en date du 5 mai 2023. Dans ce courrier, il est notamment question de savoir si la Municipalité (sous une forme à définir, par exemple via le Département économie et tourisme) pourrait être associée au Comité de l'Imériale. Le lien entre les nombreuses compétences relevées dans l'interpellation et le Comité pourrait être assuré ainsi. Nos différents services sont impliqués en fournissant des prestations pour soutenir l'organisation de l'Imériale, notamment :

- Les Services techniques pour la l'installation de branchement d'électricité et d'eau.

- Les Travaux publics pour le nettoyage et le ramassage des déchets, la mise en place des déviations routières, la mise à disposition de bancs et de tables.
- La Police administrative pour la pose d'interdiction de parquer et pour l'organisation du service de sécurité.

En résumé, les contacts avec le Comité de l'Imériale sont nombreux et permettent de construire une manifestation dans une relation de confiance, à la satisfaction générale et dans l'intérêt des Imériennes et des Imériens."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Notre interpellation ayant été déposée par M. Laurent Egloff, ARC, excusé ce soir, je vais le laisser prendre connaissance de la réponse donnée. Merci pour la réponse apportée."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Réponse à l'interpellation déposée par la fraction PLR, en date du 23 mars 2023. En complément à la réponse partielle apportée à l'interpellation PLR au sujet notamment des radars en mars dernier, je peux vous apporter les éléments suivants : Notre commune dispose de deux radars digital Safety Display (DSD). Ils n'ont pas été utilisés en 2022 en raison d'un effectif réduit au sein de la Police administrative. La priorité a été mise sur d'autres missions essentielles. A l'avenir, la Police administrative aura la mission de poser les radars pédagogiques de manière régulière dans les rues de notre localité. Il s'agit d'une volonté forte de la direction du Service. Cet indicateur permet de faire des relevés des vitesses instantanés à titre préventif. Il enregistre les données afin d'établir des statistiques en vue d'étudier les possibilités de mettre en place un dispositif pour freiner le trafic. Un radar est actuellement utilisé par une commune voisine selon un accord entre nos deux entités. L'autre radar a été posé cette semaine dans la localité et sera déplacé selon un plan à définir. L'idée est que les deux radars soient disposés dans plusieurs lieux de la localité et tournent de façon régulière."

M. Johan Wermeille, PLR : "Merci beaucoup pour ces informations. J'ai eu l'honneur de constater la mise en place en rentrant du travail cet après-midi. Cela fonctionne bien. J'espère que ceci calmera les conducteurs les plus pressés. Merci pour la démarche."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je vous remercie de l'attention portée à ce qui suit : Demande de prise en compte, dans l'étude de stationnement à Saint-Imier qui est en cours, des propositions de la Commission des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire du Grand Conseil bernois d'une participation financière aux projets de pistes cyclables dans les communes. En date du 21 avril, dans la Feuille officielle d'Avis du district de Courtelary, nous apprenons que la commission CIAT du Grand Conseil a examiné la loi sur les routes en vue de sa deuxième lecture. Une majorité des membres de cette commission estime qu'il faut encourager les projets de pistes cyclables en les soutenant financièrement. Plus précisément, elle propose d'augmenter le taux de subventionnement fixé dans la loi pour les voies cyclables communales servant aux déplacements quotidiens. La fraction socialiste étant informée qu'une étude "Stationnement à Saint-Imier" est en cours avec également un projet de mobilité et sachant que la deuxième gare entrera en fonction à fin 2025, elle juge opportun de considérer les propositions de la CIAT dans cette étude afin de trouver des solutions de déplacement sûres pour les cyclistes au sein de notre localité, ceci en adéquation avec les futures dispositions prises concernant les places de parc, et de coordonner les actions à entreprendre."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci pour la proposition. Les pistes cyclables et itinéraires piétons feront partie du Programme de législation 2023-2026. Je vais voir avec mon Service et le canton ce qui pourrait être entrepris."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Le 4 avril, le canton de Berne annonçait son souhait de diminuer le nombre de communes par 10 dans le Jura bernois, pour passer de 40 à 4. Ce preux souhait pourrait presque faire sourire quand on sait la difficulté que les municipalités de notre région ont connu en voulant concrétiser des projets de fusion. Même si Sauge, Plateau de Diesse, Péry – La Heutte, Petit-Val et Valbirse, ont déjà fait un pas dans cette direction, les plus grands villages ou villes qui devaient devenir les agglomérations de Trois-Rivière et Erguël n'ont pas vu le jour. A juste titre, le canton souhaite répondre à la complexité des dossiers, à la difficulté de séduire le personnel spécialisé dont nos administrations ne peuvent se passer et à la pénurie de personnel politique. Il préconise également que les fusions permettront de développer de meilleures prestations à la population, d'améliorer les spécificités du personnel communal et de défendre de manière optimale les intérêts d'une région. A l'heure où l'on parle de surcroît de difficultés financières et de besoin d'économies, ce point de vue cantonal est d'autant plus pertinent : travailler ensemble, souvent pour répondre aux mêmes défis, c'est non seulement mieux servir toute la population, mais c'est répartir les mêmes coûts. La fusion c'est l'occasion pour notre Vallon de se montrer dynamique, solidaire et visionnaire, tout en répondant aux impératifs du canton et de l'évolution de notre société. En regard à la votation du 29 novembre 2020 et au vœu du canton de Berne, la fraction ARC souhaite :

- Connaître l'avis du Conseil municipal à cette annonce.
- Le cas échéant, savoir si des démarches ont déjà été entreprises auprès d'autres communes.
- Comment la Municipalité de Saint-Imier va procéder pour répondre au projet cantonal d'aides financières accrues mis en consultation jusqu'au 15 juin ?
- Est-ce qu'avant toute mesure d'économie strictement locale, le Conseil municipal documentera si une solution régionale permettrait d'assurer le même niveau de prestations à moindre coût ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Cette interpellation pose plusieurs questions qui engagent le Conseil municipal, on y répondra lors d'une prochaine séance."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Interpellation intitulée : Nouvel horaire CFF 2024. Depuis vendredi, l'annonce des changements d'horaire des CFF suscite la surprise et le mécontentement dans tout l'Arc jurassien. Après l'usage de matériel ancien dans le Vallon, les retards de trains, l'augmentation des tarifs, il faudra dès l'an prochain subir également l'augmentation de la durée des trajets lors de voyages vers l'Arc lémanique. La fraction ARC souhaite connaître la position du Conseil municipal à ce propos. Est-ce que Saint-Imier fait partie des communes qui ont réagi à la péjoration du service des CFF ?"

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "N'étant pas en mesure de réponse à votre interpellation, je vais faire le nécessaire afin d'avoir les éléments de réponse pour la prochaine séance."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je souhaite juste apporter un élément. La Municipalité de Saint-Imier a été consultée dans le cadre du Réseau des villes de l'arc jurassien. En tant que représentant au Comité du RVAJ, j'ai soutenu le texte qui a été envoyé. La Municipalité de Saint-Imier s'est associée indirectement aux plaintes, mais via le Réseau des villes de l'arc jurassien."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Quelques jours avant le Conseil de ville de fin mars dernier, nous avons appris par la presse que la Migros abandonnait son projet de construire elle-même le nouveau bâtiment sur le Plateau-de-la-Gare mais qu'elle était intéressée à devenir locataire si le bâtiment était construit. Comme le Conseil municipal était sûrement pris de court, nous n'avons pas posé de question. Mais, depuis lors, nous sommes en manque d'informations. C'est pour cela, ce soir, que nous déposons cette interpellation afin de savoir quelle est la feuille de route pour ce projet. Nous profitons également de demander, ce soir, quelle est la feuille de route pour la rénovation des anciens Abattoirs pour avoir des informations fiables. La fraction socialiste remercie d'avance la commune pour ses réponses."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Il y a pas mal d'éléments à réunir, nous viendrons avec une réponse complète la prochaine fois."

M. James Souchon, PLR : "Interpellation intitulée : Règlement des Bâtiments Jacques-David. Dans le procès-verbal du Conseil de ville du 16 mars 2006, la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives a proposé au Conseil de ville un nouveau règlement concernant les immeubles situés Rue Jacques-David 4, 6 et 8. Celui-ci a été accepté à l'unanimité. Ensuite, lors du Conseil de ville du 9 mai 2019, la Commission de gestion a constaté un manquement dans l'application de ce règlement et a demandé à l'exécutif en place de respecter cette réglementation. Le groupe libéral-radical a déposé une motion intitulée "Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune", demandant au Conseil municipal de rendre un rapport comprenant une évaluation des possibilités d'externaliser la gestion courante des appartements ainsi qu'une évaluation de la création d'une agence immobilière communale. Le procès-verbal du Conseil de ville du 20 juin 2019 indique que le Conseil municipal a proposé que cette gestion soit confiée au Service bâtiments et infrastructures sportives, tout en soulignant l'importance d'avoir un équilibre financier entre l'entretien et le développement de notre patrimoine. Le parti socialiste a rappelé l'importance de prendre soin de nos bâtiments, et la motion du PLR a été acceptée et transmise au service susmentionné. Plus récemment, le 22 octobre 2022, le parti socialiste, par l'intermédiaire de Mme Elisabeth Beck, PS, a déposé un postulat demandant aux futures nouvelles autorités de se prononcer sur l'avenir de ces bâtiments, étant donné le manque de moyens financiers mis à disposition jusqu'ici. Suite à cela, le 8 décembre 2022, M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, a intégré ce postulat, accepté par le Conseil de ville, à la motion PLR. J'aimerais savoir quelle est la situation actuelle de l'application de ce règlement, ainsi que si l'équilibre financier a pu être établi entre l'entretien de notre patrimoine et la gestion du parc immobilier."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Merci M. James Souchon, PLR. Au vu de la liste des questions, nous apporterons les réponses lors d'un prochain Conseil de ville."

Mme Chiara Voisin, ARC : "Nous souhaitons savoir s'il est possible que la Commission économie et tourisme étudie un nouveau projet de panneau d'entrée de ville. Si l'on prend l'exemple de celui qui est à l'entrée OUEST, il est délavé et la photo, plutôt blanchie. Pourrions-nous faire quelque chose de plus moderne ? Attention, nous ne parlons pas des panneaux qui annoncent la zone industrielle de La Clef. Nous pensons à ceux qui sont "bruns" avec la mention "Saint-Imier"."

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Merci pour l'interpellation. Nous allons nous pencher sur cette problématique afin de vous proposer quelque chose lors du prochain Conseil de ville."

M. Christian Tharin, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous pouvons passer au point suivant."

10. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, président : "Pour ma part, je n'ai rien à signaler. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "J'aimerais dire que je me rallie aux remerciements de M. le président du Conseil de ville, ainsi que de M. le maire, et souhaite une bonne, heureuse, et enrichissante retraite à M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal."

M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal : "Merci beaucoup."

M. Christian Tharin, président : "La parole n'étant plus demandée, je lève la séance. Passez une agréable soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 38.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :